



Traité Chabbath

Michna 8 - Chapitre 6

הקיטע יוצא בקב שלו, דברי רבי מאיר; רבי יוסי אוסר. אם יש
לו בית קיבול כתיתין, טמא. סמוכות שלו, טמאין מדרס; ויוצאין
בהן בשבת, ונכנסין בהן לעזרה. הכיסא וסמוכות שלו, טמאין
מדרס; ואין יוצאין בהן בשבת, ואין נכנסין בהן לעזרה. אנקטמין
טהורין, ואין יוצאין בהן

Un estropié [peut] sortir avec sa prothèse, paroles de Rabbi Méïr. Et Rabbi Yossé l'interdit. Et si [la prothèse] a une cavité pour y mettre des chiffons, elle est apte à recevoir l'impureté. Ses coussinets d'appui [peuvent] contracter Toumat Midrass (impureté en tant qu'appui) ; on peut sortir avec le Shabbat, et on peut entrer avec, dans la 'azara (cour du Temple). La chaise [de l'infirme] et ses coussinets contractent Toumat Midrass et on ne [peut] pas sortir avec, le Shabbat, ni entrer avec, dans la 'azara. Les ankatnim restent purs et ne [peut] pas sortir avec, [le Shabbat].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions